

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)**

- 07-9894 / 101974  
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 2740 Moutier  
Décolletage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
4 H  
08.04.2007–31.12.2007 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-9838 / 100342  
Manufacture Jaeger-Le Coultre, Branch of Richemont International SA,  
1347 Le Sentier  
ébauches transfert – mécanisme usinage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
30 H, 20 F  
15.04.2007–14.04.2010 (Nouveau permis)
- 07-9839 / 100457  
SCHOTT Suisse S.A., 1401 Yverdon  
polissage / doucissage, usinage I et II, saphir, maintenance  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
15 H, 1 F  
20.02.2005–19.02.2008 (Modification)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-9837 / 110919  
UBS SA, 1020 Renens VD  
IT Infrastructure I8GQ Renens  
besoins spéciaux de consommation  
9 H, 15 F  
01.05.2007–30.04.2010 (Nouveau permis)
- 07-9840 / 100457  
SCHOTT Suisse S.A., 1401 Yverdon  
département saphir  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H  
01.04.2007–31.07.2007 (Nouveau permis)

**Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne  
(art. 28 LTr)**

– 07-9834 / 109228

SKYGUIDE, Société Anonyme Suisse pour les Services de la Navigation  
Aérienne civils et militaires, 1217 Meyrin

– Personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47 al. 3 OLT 2). –  
Contrôle de la circulation aérienne à Alpnach, Bern, Buochs, Dübendorf, Emmen,  
Genève, Locarno, Lugano, Meiringen, Payerne, Sion et Zürich. Voir point 1.4 en  
page 2

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

100 H

02.04.2007–01.04.2010 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être  
attaquées devant la commission de recours du Tribunal administratif fédéral, Case  
postale, 3000 Berne 14, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la  
présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires,  
il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature  
du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant  
la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat  
d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31,  
3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

24 avril 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail